



Cordeo

Bureau des Moniteurs

www.cordeo.fr

L'Ecole de l'Escalade à Espace Vertical

FICHE D'INSCRIPTION STAGES SORTIES

Coordonnées du participant :

Nom/prénom :

Age :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Mail :

Code stage/sortie :

Droit à l'image : oui-non

Activité	Date(s)	Prix encadrement	Prix entrée(s) Espace Vertical (si besoin)	Prix total	Acompte 30 %

-Le prix comprend l'encadrement par un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif d'Escalade et de Canyon, et le prêt du matériel technique, (TVA non applicable, article 293B du CGI), les entrées sont intégralement reversées à Espace Vertical.

-le prix ne comprend pas le transport, si covoiturage (défraiement selon forfait kilométrique 2010 à partager entre tous les stagiaires).

-Si stage : hébergement et repas du moniteur pris en charge par les stagiaires

-5% de réductions pour les abonnés année, trimestre, et possesseurs d'une carte 10 séances à Espace Vertical.

-En cas de nombre insuffisant de personne, l'activité pourra être maintenue, moyennant un changement de tarif et sur accord des 2 parties (nous contacter).

Réservation : En cas d'acceptation de votre part, merci de bien vouloir nous renvoyer 1 exemplaire signé accompagné du chèque d'acompte, au plus tard 10 jours avant le début de l'activité (voir conditions générales ci-jointes).

SCM CORDEO

Escalade - Via Ferrata - Canyoning - Spéléologie
30 rue de la République 38360 Sassenage
Tel/fax : 04 76 26 53 64 - Portable : 06 85 76 48 02
E-mail : cordeo38@aol.com - Web : www.cordeo.fr
Siret : 439 767 708 00027 - Jeunesse et Sports : 03801ET0105



Conditions générales

Article 1 : Date d'effet

Le présent contrat est établi à la signature du participant. Une confirmation écrite de votre inscription vous sera envoyée dès réception de la fiche d'inscription complétée et de l'acompte.

Article 2 : Contenu de la prestation

La SCM CORDEO s'engage à encadrer et enseigner les activités mentionnées.

Elle s'engage à respecter les normes de qualifications, les notions de sécurité, les principes pédagogiques et de progression adaptés à chaque participant, ainsi que l'effectif conforme au besoin de l'activité et aux règles de l'art.

Elle s'engage à fournir tout le matériel technique nécessaire.

Elle s'engage à ce que ses intervenants soient diplômés Brevets d'Etat spécialisés dans leurs activités, qu'ils soient déclarés auprès de Jeunesse et Sports et qu'ils remplissent les obligations légales et fiscales en vigueur. Elle devra fournir toutes les pièces justificatives nécessaires.

Le contractant s'engage à être en bonne santé physique. Il s'engage à savoir nager pour l'activité canyoning.

Article 3 : Assurance

La SCM CORDEO s'engage à ce que tous ses intervenants possèdent une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant leurs activités.

Les assurances individuelles accidents sont à la charge du contractant.

Article 4 : Tarification des prestations

Les deux parties fixent d'un commun accord le montant des participations financières. Tout autre complément de rémunération directe ou indirecte est exclu.

Article 5 : Règlement de la facture

Le contractant s'engage à régler à la SCM CORDEO :

- un acompte au plus tard 10 jours avant le début de l'activité
- le montant restant dû au 1^{er} jour d'activité

Article 6 : Clauses de désistement

La totalité des sommes versées vous sera restituée dans les cas suivants :

- annulation pour cause de conditions météorologiques défavorables
- annulation de la SCM CORDEO

En cas de désistement de votre part une indemnité sera retenue sur le montant total :

- plus de 10 jours avant le début de l'activité, remboursement de l'acompte moins 20 euros de frais de dossier
- moins de 10 jours avant le début de l'activité ou non présentation, la SCM CORDEO se réserve le droit de conserver l'acompte.

Article 7 : Autorisation parentale (si mineur)

J'autorise mon enfant (coordonnées ci-dessus) à participer à l'activité mentionnée ci-dessus, aux dates et conditions prévues.

Fait à :

Le :

Nom et signature (parent si mineur) :

SCM CORDEO